

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 avril 2012, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance générale du 1er mai 2012, les seconds projets de règlements numéros **RCA08-08-0001-51** et **RCA08-08-0001-52** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, et **RCA06-08-0020-5** modifiant le règlement RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

Ces seconds projets contiennent les dispositions suivantes qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-51** a pour objet de modifier les normes relatives aux piscines et aux clôtures de façon à permettre les piscines dans les cours avant secondaires. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte toutes les zones où l'usage résidentiel est autorisé. Une demande peut provenir de chaque zone et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Le second projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-52** a pour objet de :

- abroger, pour la zone I01-004, la disposition portant sur l'entreposage extérieur. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone I01-004 délimitée approximativement, au nord, par le futur prolongement du boulevard Thimens, à l'est et au sud par la voie de chemin de fer et à l'ouest par la ligne latérale de la propriété sise au 5900, rue Kieran et par les lignes arrières des propriétés sises aux 3425 et 3499, rue Douglas-B-Floreani. Une demande peut provenir de la zone I01-004 et de toutes zones contiguës à celle-ci;
- modifier la grille des usages et des normes des zones H07-014 et H07-018 concernant les constructions hors-toit. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones H07-014 et H07-018 délimitées approximativement au nord, par le boulevard Henri-Bourassa, à l'est par une ligne imaginaire longeant le futur parc, au sud par la rue Vittorio-Fiorucci et à l'ouest par le prolongement imaginaire de la rue Vittorio-Fiorucci. Une demande peut provenir des zones H07-014 et H07-018 et de toutes zones contiguës à celles-ci;
- modifier la zone C18-017 afin d'exclure les salons mortuaires comme usage autorisé. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone C18-017 délimitée approximativement au nord, par le boulevard de la Côte-Vertu, à l'est par la ligne latérale est de la propriété sise au 150, boulevard de la Côte-Vertu, au sud par la ligne arrière de la propriété sise au 150, boulevard de la Côte-Vertu et à l'ouest par le boulevard Lebeau. Une demande peut provenir de la zone C18-017 et de toutes zones contiguës à celle-ci;
- modifier la grille des usages et des normes de la zone I06-008 pour remplacer le coefficient d'occupation du sol maximal de 0,20 par 0,90. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire et affecte la zone I06-008 délimitée approximativement au nord, par les lignes latérales nord des propriétés sises aux 2315 et 2321, rue Cohen, à l'est par la ligne arrière des propriétés sises du 4600 au 5100, rue Cohen, au sud par les lignes latérales des propriétés sises du 2039 au 2057, rue Cohen et à l'ouest par la rue Cohen. Une demande peut provenir de la zone I06-008 et de toutes zones contiguës à celle-ci.

Le second projet de règlement numéro **RCA06-08-0020-5** a pour objet de prévoir les critères pour autoriser un usage conditionnel de service d'enseignement scolaire ou spécialisé dans la zone S15-132. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S15-132 délimitée approximativement au nord, par la limite arrière de la propriété située du 342 au 376, rue Isabey, à l'est, par la rue Isabey, au sud par le chemin de la Côte-de-Liesse et à l'ouest par les limites latérales est des propriétés situées aux 5945 et 5949, chemin de la Côte-de-Liesse. Une demande peut provenir de la zone S15-132 et de toutes zones contiguës.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du secrétariat d'arrondissement, aux heures habituelles de bureau.

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard des seconds projets de règlements, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Les seconds projets de règlements, de même que les croquis illustrant les secteurs visés, peuvent être consultés au bureau du secrétariat d'arrondissement, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Montréal, le 4 mai 2012

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## PUBLIC NOTICE

### TO THE INTERESTED PERSONS ENTITLED TO SIGN AN APPLICATION FOR AN APPROVAL BY WAY OF REFERENDUM

Following the public consultation meeting held on April 18 2012, the Council of the Borough of Saint-Laurent adopted, at the general meeting of May 1st, 2012, the second draft by-laws numbers RCA08-08-0001-51 and RCA08-08-0001-52 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, and RCA06-08-0020-5 modifying by-law RCA06-08-0020 on conditional uses.

These said second drafts contain provisions which may cause interested persons to request that the by-law containing such provisions be submitted to their approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-51** is to modify the standards concerning pools and fences to permit them on secondary front yards. This provision is likely to need public approval by referendum and affects all the zones where residential use is authorized and all the adjacent zones.

The object of second draft by-law number **RCA08-08-0001-52** is to :

- delete the provision regarding outdoor storage in zone I01-004. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone I01-004 approximately delimited to the north by the projected extension of boulevard Thimens, to the east and to the south by the railway track and to the west by the lateral line of the property located at 5900, rue Kieran and by the rear lines of the properties located at 3425 and 3499, boulevard Douglas-B-Floreni. A request may come from zone I01-004 and all the adjacent zones;
- modify the use and standard scale for zones H07-014 and H07-018 regarding out-roof constructions. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zones H07-014 and H07-018 approximately delimited to the north by boulevard Henri-Bourassa, to the east by an imaginary line along the future park, to the south by rue Vittorio-Fiorucci and to the west by the imaginary extension of rue Vittorio-Fiorucci. A request may come from zones H07-014 and H07-018 and all the adjacent zones;
- modify zone C18-017 to exclude funeral homes as an authorized use. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone C18-017 approximately delimited to the north by boulevard de la Côte-Vertu, to the east by the east lateral line of the property located at 150, boulevard de la Côte-Vertu, to the south by the rear line of the property located at 150, boulevard de la Côte-Vertu and to the west by boulevard Lebeau. A request may come from zone C18-017 and all the adjacent zones;
- modify the use and standard scale for zone I06-008 to replace the 0,20 maximum floor space index by 0,90. This provision is likely to need public approval by referendum and affects zone I06-008 approximately delimited to the north by the north lateral lines of the properties located at 2315 and 2321, rue Cohen, to the east by the rear lines of the properties located from 4600 to 5100, rue Cohen, to the south by the lateral lines of the properties located at 2039 and 2057, rue Cohen and to the west by rue Cohen. A request may come from zone I06-008 and all the adjacent zones.

The object of second draft by-law number **RCA06-08-0020-5** is to plan criterias to authorize a conditional use of specialized education or school service in zone S15-132. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S15-132 approximately delimited to the north, by the rear limit of the property located from 342 to 376, rue Isabey, to the east by rue Isabey, to the south by chemin de la Côte-de-Liesse and to the west by the east lateral limits of the properties located at 5945 and 5949, chemin de la Côte-de-Liesse. A request may come from zone S15-132 and all the adjacent zones.

An application, in order to be valid, must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent within eight days of the present notice;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

The information allowing to determine who are the interested persons having the right to sign an application may be obtained at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, during the regular office hours. Where no valid application is received in respect to these second draft by-laws, the provisions may be included in a by-law that is not required to be submitted for the approval of the qualified voters.

These second draft by-laws and the plans illustrating the said areas may be consulted at the Bureau of the Secretary of the Borough of Saint-Laurent, at 777, Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, H4M 2M7, during the regular office hours.

Montréal, May 4, 2012

Isabelle Bastien, Lawyer  
Secretary of the Borough Council